

Chargé·e de Projet RH (Révision du Règlement Intérieur & Contributions Sociales) H/F

Le Bureau de Dakar recrute un·e:

CHARGÉ·E DE PROJET RH (REVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR & CONTRIBUTIONS SOCIALES)

Ligne hiérarchique fonctionnelle et technique auprès de : Groupe consultatif sur la politique du SN C&B, composé d'experts C&B faisant partie du groupe de travail chargé à l'origine d'élaborer des politiques pour MSF SN.

Mission

Objectif principal

Il/elle mènera la révision du règlement intérieur de MSF INTERNATIONAL Dakar et un projet RH parallèle analysera pour les non-Sénégalais les cotisations sociales au Sénégal et dans différents pays.

Faire une analyse de risque du Pacte social (projet de convention nationale au Sénégal pour les ONG).

Responsabilités

Révision du RI

- Proposer un calendrier des principales étapes.
- Examiner et analyser les dispositions générales du droit du travail au Sénégal et la convention du commerce (convention spécifique applicable à MSF), comprendre et résumer ses implications pour MSF SN et la révision des RI.
- Collecter quelques RI ou termes et conditions au siège (OCBA, OCG et OCP) et dans d'autres bureaux (Kenya, Afrique du Sud) pour avoir une vue d'ensemble.
- Comparer et analyser les exemples de RI collectés, y compris le RI actuel.
- Sur la base de cette analyse comparative d'échantillons juridiques et alternatifs, proposer des ajustements et des améliorations pertinentes pour le RI de MSF SN au responsable des RH Siège; et finalement au comité de pilotage à Dakar.
- Rédiger le futur règlement interne en français et ajuster ou développer d'autres documents si nécessaire (par exemple, la politique Comp&Ben).
- Identifier et gérer les étapes nécessaires à la mise en œuvre du nouveau RI (et des autres documents ajustés si nécessaire) au sein de MSF Sénégal, y compris les exigences administratives, en collaboration avec le Responsable des RH Siège.
- Développer une stratégie de communication pour la mise en œuvre et diriger la communication avec les représentants du personnel sur le nouveau RI (et autres documents ajustés si nécessaire), et élaborer toute documentation pour soutenir la mise en œuvre du nouveau RI (PPT, résumé, schéma).

Contribution sociale du personnel non sénégalais

Accords bilatéraux

Les cotisations versées à l'IPRES peuvent être payées dans les pays qui ont signé un accord bilatéral de sécurité sociale ou qui ont convenu d'une convention de paiement. Parmi les pays qui ont conclu des accords de sécurité sociale, on peut citer : La France, l'Espagne, le Cap-Vert, la Mauritanie et le Mali.

En outre, un protocole d'accord a été conclu entre le Sénégal et le Gabon sur la sécurité sociale.

De même, un accord général de sécurité sociale a été signé entre les pays membres de l'OCAM. Il s'agit de la République centrafricaine, du Congo-Brazzaville, de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Gabon, du Burkina Faso, du Mali, de Madagascar, du Niger, du Rwanda, du Tchad et du Togo.

Un accord de sécurité sociale lie également les pays membres de la défunte multinationale Air Afrique. Bien que la multinationale ait été dissoute, la convention n'a pas été dénoncée. Elle est donc toujours en vigueur.

Pays qui n'ont pas de convention avec le Sénégal

Pour les salariés ressortissants de pays qui n'ont pas signé d'accord ou de convention de sécurité sociale avec le Sénégal, le système de sécurité sociale sénégalais s'applique. Ils devront payer des cotisations ici et demander des prestations au Sénégal. La portabilité n'est pas garantie pour eux.

Au moment de leur retraite, s'ils remplissent les critères, ils peuvent bénéficier d'une pension de retraite versée par l'IPRES au Sénégal ou dans leur pays. Dans ce cas, il leur suffira de s'assurer qu'IPRES a un lien bancaire avec une banque de leur pays.

- Analyser les accords internationaux, les dispositions en matière de sécurité sociale au Sénégal et dans les pays d'origine les plus fréquents du personnel relocalisé et synthétiser l'information dans un format approprié pour informer et soutenir le personnel (relocalisé) intéressé, sur la manière dont il peut bénéficier du transfert de prestations et/ou contribuer à leur système de sécurité sociale d'origine.
- Comprendre et documenter les moyens par lesquels le soutien de MSF (par exemple, sur le plan administratif) pourrait faciliter ce processus pour le personnel relocalisé, y compris le coût/bénéfice et la charge de travail potentielle pour MSF (NB : MSF n'envisage pas de couvrir les coûts supplémentaires ou de fournir cela comme un élément supplémentaire du paquet, car le personnel peut puiser dans son enveloppe d'avantages flexibles pour couvrir cela).

Compétences professionnelles

Formation : Master en RH ou en gestion de projet + formation juridique

Expérience :

- Minimum 1 an d'expérience préalable en RH avec MSF
- Gestionnaire de projet expérimenté ou expérience dans la gestion de projets (de préférence en RH)

Connaissances :

- Bonne compréhension des processus de ressources humaines et de la conception des processus.
- Excellentes compétences rédactionnelles
- Compétences informatiques et connaissance de Word, Excel et Internet
- Bonnes compétences en matière de communication et de présentation.

Langues : Maîtrise du français et de l'anglais écrit et parlé.

Qualités requises

- Planification et organisation, pensée analytique axée sur les résultats et la qualité, compétences en matière de conseil.
- Capacité à travailler de manière efficace et indépendante, à planifier et à organiser son travail.

Spécificités du poste

Durée du contrat : 3 mois, dès que possible, prolongeable.

Basé : à Dakar

Niveau 12 (IRP2); Expatrié

Rattachement hiérarchique à : Responsable des RH - Siège

Date limite de dépôt de candidature : **16 janvier 2022**.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Type de contrat : CDD

Durée du contrat : 3 mois

Date limite de dépôt des candidatures : 16/01/2022

Médecins Sans Frontières – Sénégal

Pour postuler : <https://www.msf.fr/en/get-involved/work-with-us/all-employment-opportunities/chargee-de-projet-rh-revision-du-reglement-interieur-contributions-sociales-hf>